



Mutuelle obligatoire d'entreprise

Par **Leopaul**, le **21/12/2015** à **14:08**

Bonjour, je suis salariée en entreprise et mon employeur veut m obliger à souscrire à sa mutuelle d entreprise. Je bénéficie actuellement de la couverture de mon mari qui est cadre dans une entreprise privée. Moi et nos enfants bénéficions de cette couverture familiale. En souscrivant à celle de mon employeur, premièrement je perdrai en salaire, deuxièmement je serai moins bien couverte au niveau des remboursements de soins. Jusqu'à présent je produisais un justificatif qui précisait que j étais couverte par la mutuelle de mon conjoint et récemment ça m a été refusé sous prétexte que elle n est pas OBLIGATOIRE pour moi. Ai je un recours pour ne pas perdre en pouvoir d achat et en prise en charge des soins??? Merci pour votre participation.